

## EXPOSE D'ORIENTATION POLITIQUE EN MATIERE D'ASILE ET DE MIGRATION

Cher Président,  
Chers Collègues,

La migration représente LE défi du 21<sup>ème</sup> siècle. Le nombre de conflits à travers le monde ne cesse d'augmenter. Ceux-ci entraînent un afflux de réfugiés qui pèse principalement sur les pays limitrophes des régions d'origine. Face à ce défi, la Belgique et les autres pays de l'Union européenne sont également amenés à mieux organiser les flux migratoires, liés tant à des raisons humanitaires qu'économiques.

Nous nous trouvons face à un défi et simultanément, à une opportunité de taille : la Belgique dispose en effet de main-d'œuvre et de cerveaux (*'hands and brains'*) et a besoin de faire preuve d'ouverture pour se maintenir au cours des prochaines décennies.

Mesdames et Messieurs,

Le temps nous est compté. Dans l'exposé d'orientation politique en matière d'asile et de migration que je vais vous exposer, je vais me concentrer sur un certain nombre d'éléments importants extraits de ma « Note de politique Asile et Migration ». Ces mesures s'inscrivent dans l'accord gouvernemental.

Ma politique pour les cinq prochaines années repose sur trois grands principes :

1. Réaliste et sociale : nous ne vivons pas en autarcie. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire abstraction du monde qui nous entoure. Par conséquent, il convient de venir en aide aux personnes qui en ont besoin.
2. Honnête et juste : je vais mener une politique d'asile et de migration ne donnant pas de faux espoir et n'entraînant pas d'attentes irréalistes. Des procédures et des décisions rapides viseront à éviter de tels écueils.
3. Correcte et univoque : les décisions prises seront exécutées, en ce compris les décisions négatives : « volontaire si possible, forcé si nécessaire ».

En qualité de secrétaire d'Etat compétent, je tiens à offrir à la société et à tous les primo-arrivants la garantie d'une politique d'asile et de migration correcte et humaine, dans la continuité des profonds changements intervenus ces dernières années. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de travailler avec les divers acteurs concernés.

Ma priorité ira dès lors à une collaboration intensive à quatre niveaux :

- 1) au sein de l'Union européenne,
- 2) entre les différents services publics fédéraux et les entités fédérées,
- 3) avec les entités fédérées et enfin,
- 4) avec les pouvoirs locaux.

Dans le présent exposé d'orientation politique, je vous propose, sur base de six objectifs, des actions concrètes autour desquelles va s'articuler ma politique au cours des cinq prochaines années :

### **Premier objectif : Une politique d'asile juste**

Le droit d'asile est un droit international. Il offre une protection aux personnes persécutées partout à travers le monde. Ce droit est et reste la pierre angulaire de ma politique d'asile. Les réfugiés ayant des craintes fondées d'être persécutés doivent pouvoir recevoir l'asile. Bien entendu, la Belgique respectera pleinement ses obligations internationales et offrira une protection aux personnes qui réunissent les conditions nécessaires. Je vais donc faire adapter la procédure d'asile à la lumière des directives européennes. En revanche, je n'ai pas l'intention de modifier les règles relatives à l'appréciation des demandes en première instance et relatives aux recours.

Avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), je compte encourager structurellement la réinstallation des réfugiés vulnérables.

Une politique d'asile juste implique également la lutte contre les abus, c'est-à-dire assurer une protection effective des personnes qui en ont réellement besoin et, parallèlement, prévenir et endiguer les abus de la procédure d'asile.

Je compte notamment mettre en place :

- un traitement accéléré des demandes d'asile non fondées,
- la lutte contre les demandes d'asile multiples faisant un usage impropre de la procédure,
- une évaluation des modifications législatives récentes régissant ce type d'abus.

### **Deuxième objectif : Un nouveau modèle d'accueil pour les candidats-réfugiés**

Le modèle d'accueil existant se doit d'être adapté et optimisé. Puisque la procédure d'asile a été considérablement raccourcie, il n'est plus opportun de disposer d'un modèle d'accueil en deux phases (d'abord collectif, puis individuel), il serait préférable de privilégier l'accueil collectif. L'accueil individuel sera quant à lui réservé en priorité à des groupes vulnérables (notamment les personnes présentant un handicap physique, les femmes enceintes, les personnes seules avec enfants et les mineurs étrangers non accompagnés) ainsi qu'aux candidats-réfugiés qui ont une forte probabilité d'être reconnus réfugiés. Je vais donc mettre en place ce nouveau modèle d'accueil tout en prenant en compte les besoins de flexibilité du réseau. En cas d'augmentation du taux d'occupation des structures d'accueil, je garantis toujours que les personnes qui y ont droit, bénéficieront d'une place d'accueil.

### **Troisième objectif : Une politique migratoire efficace basée sur des procédures rapides et correctes**

La loi actuelle sur les étrangers remonte à 1980. Après plus de trois décennies d'amendements, de réglementation additionnelle et de pratiques politiques, on peut dire que celle-ci est devenue dénuée de toute transparence.

Or une réglementation transparente contenant des procédures univoques est la garante d'une politique d'asile et d'immigration efficace. Je m'y attèlerai. Pour ce faire, je vais constituer un groupe de travail au plus vite, et par là, j'entends au plus tard à l'horizon 2015. Ce groupe de travail aura pour tâche de compiler les inextricables règles actuelles en matière d'asile et de migration en un Code de la migration transparent. Je compte bien achever cet exercice d'ici le terme de ma législature.

Par ailleurs, j'entreprendrai des actions en vue de dissuader les demandes de séjour multiples et de lutter contre les procédures parallèles faisant un usage impropre de la procédure.

J'ai également comme projet d'instaurer un droit de rôle équitable. Ce système existe déjà dans nos pays voisins, notamment aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en France. Le demandeur d'un permis de séjour s'acquitte ainsi d'une somme d'argent pour le service offert. Je ferai en outre examiner s'il est indiqué de différencier cette forme de droit de rôle en fonction du type de demande de séjour ou s'il y a

lieu de prévoir un montant forfaitaire. La contribution réclamée sera proportionnée au service fourni. Sont exemptés de ce droit de rôle : les groupes vulnérables tels que les victimes de traite des êtres humains, les mineurs étrangers non accompagnés, les candidats-réfugiés, les demandeurs d'une protection subsidiaire et les personnes qui invoquent une procédure de régularisation médicale. Les citoyens de l'UE en sont également dispensés afin de préserver le droit de libre circulation des personnes au sein de l'Union.

Nous devons aussi être courtois vis-à-vis des primo-arrivants. L'organisation correcte et rapide de l'accès légal au territoire est une mission essentielle des autorités. Malheureusement, force est de constater que souvent, tel n'est pas le cas. Je tiens à faire le nécessaire pour que mon administration délivre rapidement les visas de séjour temporaire, par exemple aux touristes ou aux personnes qui viennent rendre visite à leur famille. Je prendrai également des mesures afin que les étrangers en séjour illimité soient prévenus automatiquement lorsque leur titre de séjour arrive à expiration. Ils auront ainsi le temps de se mettre en ordre.

Pour moi, l'une des priorités consiste à protéger l'ordre public et la sécurité nationale et à s'assurer que les criminels et délinquants qui ne sont pas en séjour légal n'entrent pas en considération pour l'obtention d'un statut de séjour.

Je veillerai à ce que quelques personnes habilitées de l'OE puissent avoir accès à la Banque de données nationale générale et au casier judiciaire. Cet accès permet à l'OE de se procurer les informations nécessaires afin de motiver ses décisions de renvoi ou d'interdiction d'entrée sur la base d'infractions liées à l'ordre public. Bien entendu, tout sera mis en œuvre afin de respecter la loi sur la protection de la vie privée.

#### **Quatrième objectif : Améliorer la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)**

Les mineurs étrangers non accompagnés représentent un groupe particulièrement vulnérable qui doit être protégé. En tant que Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, je tiens à ce que notre pays reste une figure de proue à l'échelon européen.

L'un des exercices les plus périlleux pour les instances compétentes est de mener une politique qui soit ferme et efficace et permette de lutter contre les abus, tout en respectant la Convention des droits de l'enfant. Dans ce cadre, l'intérêt de l'enfant doit en effet rester au cœur des préoccupations.

Au cours de la prochaine législature, je souhaite renforcer la protection de ce groupe cible vulnérable. Pour ce faire, je prévois l'introduction d'un enregistrement harmonisé, d'un statut de protection spécial, d'un accueil de qualité et d'une solution durable pour ces jeunes.

Je prendrai des initiatives afin que les intervenants concernés élaborent un « projet de vie » pour et avec le MENA. Cela ne signifie pas pour autant que la solution durable consiste à rester ici. La solution durable peut très bien impliquer de renvoyer le mineur dans son pays d'origine afin qu'il y poursuive son « projet de vie » moyennant un accompagnement.

### **Cinquième objectif : La régularisation comme procédure exceptionnelle**

L'accord gouvernemental est on ne peut plus clair : la régularisation est une procédure d'exception, dans le cadre de laquelle un droit de séjour est octroyé exclusivement sur une base individuelle.

Comme pour tous les points liés à l'asile, à l'accueil et à la migration, je suivrai l'accord gouvernemental à la lettre et je puis d'ores et déjà annoncer qu'il n'y aura plus de régularisations collectives. La nécessité de régularisation doit être éliminée au maximum en recourant à des procédures rapides et efficaces, à une politique efficace de retour et à l'introduction d'un nouveau code de la migration.

Je tiens à souligner que l'opération de régularisation de 2009 a généré une surcharge de travail exceptionnelle pour mon administration.

J'ai dès lors chargé mon administration de résorber cette charge de travail dans les meilleurs délais.

Dans le cadre des régularisations, je renforcerai également la lutte contre les faux documents (faux certificats médicaux, faux contrats de travaux, etc.).

Enfin, l'accord de gouvernement prévoit de trouver une solution pour le groupe très restreint de personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine et ne peuvent partir volontairement. Je me pencherai sur la question avec mes administrations afin de dégager des solutions.

### **Sixième objectif : Une politique univoque et correcte dont les décisions sont appliquées, en ce compris les décisions négatives. Un retour volontaire si possible, forcé si nécessaire.**

Avec mes services, je vais mener une politique de retour de qualité, humaine et durable selon le principe « volontaire si possible, forcé si nécessaire ».

Nous observons une baisse significative du nombre de retours volontaires.

Une collaboration coordonnée entre les acteurs concernés est essentielle si nous voulons parvenir à une politique de retour volontaire efficace.

Une sensibilisation poussée et une communication claire et correcte entre différents partenaires sur le terrain sont également indispensables.

D'emblée, les candidats-réfugiés doivent être informés du fait que le retour est une possibilité réelle dont ils doivent tenir compte.

La politique de retour constitue le point d'orgue d'une politique d'asile et de migration performante. Lorsque l'étranger choisit de ne pas repartir volontairement, des mesures plus répressives doivent être prises. L'Etat de droit, c'est ça aussi.

En ce qui concerne la question du retour forcé, je tiens à opérer une distinction claire entre les rapatriements, les reprises Dublin, les reprises bilatérales et les refoulements.

Tous ces retours sont en baisse.

Mon objectif sous la présente législature est donc, quand le retour sur une base volontaire est impossible, de prendre les mesures nécessaires et efficaces pour un retour forcé.

Pour assurer ces retours forcés, une approche humaine s'avère indispensable.

L'accompagnement social et psychosocial sera encore renforcé. Dans ce cadre, j'entends perfectionner

le rôle de l'équipe de soutien social et psychologique en concertation avec la Police fédérale. Avec le Ministre de l'Intérieur, j'envisagerai également de former davantage d'accompagnateurs. Les formations et aptitudes sociales contribueront à cette approche humaine.

J'ai l'intention d'augmenter le nombre de retours. En outre, j'espère bien parvenir à augmenter le taux de réussite des retours effectifs, en évitant notamment les procédures dilatoires visant à les retarder. En vertu de l'accord de gouvernement, les fonds européens et les vols Frontex seront exploités de manière optimale.

Le séjour de délinquants en situation illégale représente un problème pour l'ordre public et la sécurité nationale. En exécution de l'accord gouvernemental, la priorité sera accordée au retour de ce groupe ainsi qu'au groupe des (ex-)détenus en séjour illégal dans notre pays. Nous procéderons aussi à l'évaluation et à l'extension éventuelle de l'aile fermée réservée à l'accueil des résidents présentant des troubles du comportement. Par ailleurs, j'entends donner à l'OE la possibilité d'éloigner tout étranger en séjour illégal qui a été libéré après un séjour en prison et je ferai examiner les possibilités d'appliquer une mesure d'éloignement avant la libération.

Organiser un retour n'est pas toujours chose aisée. Une kyrielle de procédures administratives doivent être mises en branle. Les accords de réadmission facilitent ce processus. La conclusion d'accords de réadmission au niveau de la Belgique, de l'Europe et du Benelux est dès lors capitale. Une évaluation s'impose néanmoins.

Au cours de la présente législature, je m'impliquerai dans la lutte contre le terrorisme international et le djihadisme violent. A cet effet, l'OE devra disposer des instruments adéquats pour intervenir de manière performante.

- La participation à un conflit armé sur certains territoires sera combattue. Cela concerne tant le départ vers, le séjour dans que le retour de ces régions. Dans un premier temps, nous examinerons dans quelle mesure la législation pourra être adaptée afin d'étendre, si nécessaire, les cas de délivrance d'une interdiction d'entrée, conformément à la législation européenne.
- En outre, une interdiction de territoire, soit à titre temporaire soit à titre définitif, pourra être prononcée à l'encontre d'une personne n'ayant pas la nationalité belge.
- En présence d'indices d'implication terroriste ou de djihadisme violent, il sera systématiquement examiné si le statut de réfugié ou la protection subsidiaire peuvent être retirés. Le permis de séjour des non-Belges peut être retiré dans le même cas.

Enfin, au cours de la prochaine législature, j'entends continuer à garantir la protection de personnes qui sont victimes de la traite des êtres humains, des mariages de complaisance et de fausses reconnaissances, tout en accordant une attention particulière à l'exploitation des jeunes « au pair ». Je tiens également à entreprendre les actions nécessaires afin d'assouplir la procédure en matière de reconnaissance d'apatridie.

J'encouragerai aussi la migration de personnes qui viennent travailler ou étudier dans notre pays. Dans cette optique, je travaillerai main dans la main avec les entités fédérées, dans le respect de leurs compétences.

## MOT DE CLOTURE

Mesdames et Messieurs,

J'ai entamé mon exposé d'orientation politique en annonçant que la migration constituait le défi du 21<sup>ème</sup> siècle. J'insiste pour prendre cet engagement envers vous. Je tiens à faire de la migration une expérience positive. Les personnes qui ont droit à une protection, à un accueil ou à un séjour doivent l'obtenir le plus rapidement possible. Parallèlement, les personnes qui ne peuvent y prétendre doivent aussi en être informés dans les plus brefs délais et être responsabilisés grâce à une communication par l'ensemble des partenaires de terrain.

Les abus nuisent aux fondements d'un Etat de droit et doivent être combattus ; ils portent atteinte aux droits des personnes qui ont réellement besoin de notre aide. Etre humain, c'est être correct.